

Un diplôme national de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie.

Le BPJEPS Spécialité « animateur » mention « Loisirs Tous Publics » (Arrêté du 18 juillet 2016 portant la création du diplôme – RNCP 28557 – CPF 237749) est une formation permettant d'exercer en toute sécurité des fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, accueils sans hébergements et accueils de scoutisme.

Accessibilité et financement :

La formation est accessible à tous par la voie de l'apprentissage ou de tout autre dispositif de formation y compris aux personnes en situation de handicap.

Elle est également accessible en VAE.

Prise en charge possible (étude au cas par cas) :

- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Employeur
- CPF associé à une prise en charge Pôle Emploi
- Autofinancement
- Financement individuel régional

Pré-requis :

18

Avoir au moins 18 ans



Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son honorabilité



Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme



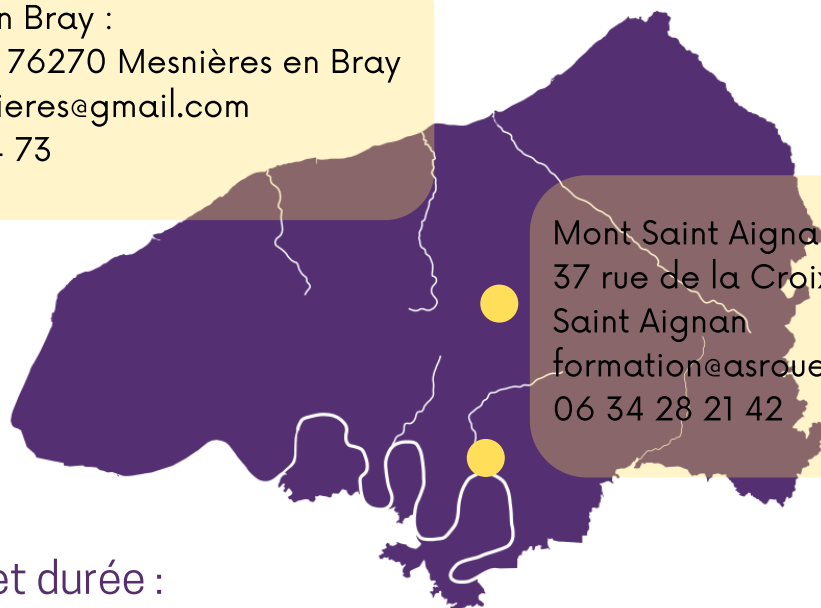
Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de moins d'un an



Justifier d'une expérience d'animateur de 200h minimum

Sites de formation :

Mesnières en Bray :
Le Château, 76270 Mesnières en Bray
bpjepsmesnieres@gmail.com
06 79 60 74 73



Mont Saint Aignan :
37 rue de la Croix Vaubois, 76130 Mont
Saint Aignan
formation@asrouenuc.com
06 34 28 21 42

Calendrier et durée :

Dates de début et de fin de formation :

Nous consulter

Nombre d'heures en centre de formation :

Nous consulter

Nombre d'heures en structure d'alternance :

Nous consulter

Durée :
20 mois

Entrées et
sorties à dates
fixes

Modalités d'inscription et de recrutement :

- 1 Se préinscrire sur le site internet
(<https://www.asruc-formation.fr/>)
- 2 Envoyer le dossier d'inscription par courrier postal
(ASRUC Formation, 37 rue de la Croix Vaubois, BP104, 76130 Mont St Aignan)
- 3 Valider les tests de sélection du CFA

Tests de sélection :
Nous consulter pour
connaître les dates

Epreuve d'animation

Evaluation des aptitudes pédagogiques au
travers d'une mise en situation d'animation

Epreuve écrite (1h)

Evaluation des connaissances de
l'environnement de l'éducateur sportif
Evaluation de l'expression écrite

Entretien de motivation

Evaluation de la motivation du candidat

Objectifs :

A l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS APT devra :

- Etre capable d'encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure
- Etre capable de mettre en oeuvre un projet d'animation
- Etre capable de conduire une action d'animation dans le champ du "loisirs tous publics" et de direction d'ACM
- Etre capable de mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre les activités d'animation dans le champ du "loisirs tous publics"

Contenus de formation :

La formation se décompose en quatre unités capitalisables (UC).

UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 - Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Communication et outils de communication

Outils de bureautique

Méthodologie de projet (préparer, conduire, évaluer)

Fonctionnement des entreprises et des associations sportives

Démarche citoyenne, laïcité, éthique

Caractéristiques des publics et des publics en situation de handicap

UC3 - Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention "Loisirs Tous Publics"

Conception, mise en oeuvre et évaluation du projet pédagogique

Recrutement et animation d'une équipe

Gestion administrative et logistique d'un ACM

Réglementation des ACM

Les partenaires des ACM

Organisation d'un séjour

UC4 - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en oeuvre les activités d'animation dans le champ du "Loisirs Tous Publics"

Repérer les besoins et les attentes des publics

Préparer et évaluer une séance d'animation dans les activités d'expression, culturelles, scientifiques et de loisirs sportifs

Animer une séance, un cycle d'apprentissage

Maîtriser les techniques d'animation liées à son champ d'activité

Positionnement à l'entrée en formation

Préparation aux épreuves certificatives initiales et aux épreuves de rattrapage

Méthodes et outils pédagogiques :

Méthodes pédagogiques

Pédagogie différenciée
Individualisation des parcours de formation
Evaluation par les pairs
Mises en situation professionnelles
Autoévaluation à l'aide de supports vidéo

Outils pédagogiques

Livret d'accueil
Livret d'apprentissage dématérialisé
Plateforme de Formation Ouverte à Distance
Microsoft Office 365
Logiciel NetYparéo
Centre de ressources numériques
Bibliothèque et abonnements
Tableaux interactifs numériques

Modalités d'évaluation :

UC1 et UC2

Document écrit

Explicitation de la conception, la mise en oeuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance

Entretien (40 min max)

Présentation orale par le candidat
Questionnement de la part des évaluateurs

UC3

Exercice des fonctions de direction

Exercice des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un ACM déclaré.

- Transmission d'un document écrit présentant la capacité à animer et à diriger un ACM
- Entretien sur les outils confectionnés et sur l'analyse pratique

UC4

Document écrit

Présentation d'un projet d'animation mis en oeuvre dans la structure, du cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées

Mise en situation professionnelle (entre 45 et 60 min)

Animation d'une séance

Entretien d'analyse et d'évaluation (30 min)

Adaptation du parcours et équivalences :

Notre référent handicap, Alexandre FILIPPI, accompagne les apprenants en situation de handicap dans la construction de leur projet en amont et tout au long du parcours de formation.

Notre référente mobilité, Aline DEROMBISE, accompagne les apprenants dans leur volonté de poursuivre leur parcours de formation engagé dans un autre organisme de formation, national ou international.



Une question ?

alexandre.filippi@asrouenuc.com

aline.derombise@asrouenuc.com

Il est possible de bénéficier d'allègements d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou encore d'équivalences d'UC en fonction des expériences antérieures et selon les dispenses et équivalences précisées dans l'arrêté de spécialisation du diplôme (nous contacter pour plus de renseignements).

Poursuite de parcours et débouchés :

Les évolutions possibles sont liées à l'organisation de la structure, au niveau de responsabilité et aux compétences acquises. Ainsi, l'animateur(trice) peut évoluer vers :

- un domaine d'activité technique ;
- l'encadrement pédagogique ;
- la formation ;
- une spécialisation sur l'accueil et l'encadrement des publics ;
- la coordination d'un projet ou d'une structure (association-service d'une collectivité territoriale).